

LE DOSSIER P.15 à 19

Inondations

Le Maire s'adresse aux habitants



Beaucoup de Gignacais pour l'illumination du grand sapin

cou Vivournet

LE MAGAZINE DE LA VILLE DE GIGNAC-LA-NERTHE

Noël
à Gignac
en images

Pages 8 à 9

Un boulevard
pour embellir
le paysage

Pages 20 à 21

Retour
sur le
Téléthon

Page 23



P4 à 7 ACTUALITÉS

Retour sur Halloween
Médaille d'or de la Meilleure
Apprentie de France à une
Gignacaise
Bienvenue aux nouveaux
habitants
Un plan Grand froid pour faire face
aux intempéries
Fin janvier 2020, le PLU*i* rentrera
en vigueur
Le laitier de Laure nous à quittés



P8 à 9 CULTURE

Aux mille couleurs de Noël !



P14 ECONOMIE

De nouveaux commerces
de proximité à Gignac



P15 à 19 DOSSIER SPÉCIAL

Gignac et le Sud Est fortement
touchés par les intempéries

P10 à 11 DEVELOPPEMENT DURABLE

Le GardenLab a fait l'actu



P22 à 23 ASSO&CO

Un festival mené tambour
battant !
Téléthon 2019 : des étoiles
plein les yeux



P20 à 21 CADRE DE VIE

Balade gourmande
et récréative au
Pôle Nelson Mandela



P12 à 13 ENFANCE - EDUCATION

La vie est belle au centre de loisirs
Les enfants font preuve de
solidarité

P26 HISTOIRE D'ICI

L'histoire de l'anarchiste de Gignac - épisode 8



P24 à 25 ASSOS&CO

A la rencontre des arts, le temps d'un
week-end
Ca s'est passé à Gignac

P27 DÉMOCRATIE LOCALE

SPETEMBRE

DÉCÈS :

Maria Del Carmen BERNARDINI née
MARTINEZ

OCTOBRE

NAISSANCES :

Alice CORNET
Aliya LACOSTE
Mathis MAUREL
Alice DESEILLE

DÉCÈS :

Clément BRAZA
Yvette TENA née RICAUD
René ZWILER
Conception GOUIRAN née COSTANZA
Marie FARGES née SIMONET

Jeanne TASSY
Guisippina GAMBINO née D'ANCONA
Andrée BANOS née STELLA

NOVEMBRE

NAISSANCES :

Joy REYMOND
Léa FORTIN
Romy ROUZZI
Cléa ROUZZI
Giulia LIPARI

MARIAGES :

Cédric BEKHENTECHÉ/Angélique FEDELE

DÉCÈS :

Alain BODAR
Claude SAUZEAT née PERRIER
Blaise COLOMA
Joséphine DELPECH née FERNANDEZ
Marthe FERRARO née BENETTO

Marcel OLIVE

DECEMBRE

MARIAGES :

Laurent MARANGO/Carole RAMON

DÉCÈS :

Andrée TALTAVULL née SAÏS

Lou Vivournet

Directeur de la publication :
Robert De Vita

Rédaction :
Loïc Taniou

Graphisme :
Séverine Braca

Photographies :
LT, SB, Coca,
MCT, MS, PB et Xdr

Contact :
Service Communication
04 42 31 13 00

Imprimerie :
Riccobono

Dépôt légal à parution





Chères Gignacaises, Chers Gignacais,

Un lourd tribut

Le sud de la France vient de payer un lourd tribut lors de cet automne particulièrement pluvieux qui a vu plusieurs épisodes méditerranéens impacter fortement le Var, les Alpes-Maritimes, la Drome, le Gard et malheureusement les Bouches-du-Rhône.

Pour Gignac-la-Nerthe, l'épisode le plus impactant fut celui du 3 novembre 2019, même si les autres épisodes se sont produits sur des sols détrempés, incapables d'absorber les quantités d'eau tombées par la suite.

Si les dégâts matériels sont très conséquents, et que fort heureusement il n'y a pas de victime à déplorer sur notre commune, toutes mes pensées vont aux familles des victimes de ces inondations. Sans oublier le courage, le dévouement, mais aussi le professionnalisme **des pompiers** pour hélitreuiller, intervenir dans des conditions dantesques, mettre en sécurité les personnes en difficulté.

Nos remerciements ne seront jamais à la hauteur des risques qu'ils encourent pour nous secourir. Le crash d'un hélicoptère dans notre massif de la Nerthe est venu nous rappeler brutalement l'immensité des risques pris par ces hommes et ces femmes dont le moteur est de sauver les autres au péril de leur propre vie. Petit à petit notre ville panse ses plaies, chacun nettoyant sa maison, son garage, se débattant avec son assurance, tentant d'obtenir un rendez-vous avec le ou les experts mais tente aussi de **comprendre ce qu'il a bien pu se passer, au-delà du déluge reçu.**

Et c'est bien cela que les services de la ville font depuis plus d'un mois maintenant. Si la ville n'a plus la compétence pluviale depuis fin 2015, **j'ai demandé à mes services de se mobiliser** et de faire de la compréhension de ces phénomènes mais aussi, et surtout, de **la recherche de solutions** la priorité de leur action au quotidien. Vous trouverez dans ce dossier spécial, que

j'ai voulu sous forme de lettre du Maire afin de m'adresser à vous très directement, les pistes de travail et les solutions qui commencent à émerger. Sans oublier toutefois que la nature reprend toujours ses droits et qu'une immense modestie doit guider nos actions.

S'il est bien difficile d'évoquer d'autres sujets, comme toujours ce sont les enfants qui nous poussent à repartir de l'avant. Après un premier trimestre dans le pôle éducatif Nelson Mandela inauguré le 30 août dernier, aller de l'avant c'est vous dire que le pôle éducatif à Laure avance à grands pas. Vous dire aussi que, comme décrit dans la grande expo le 30 août, les écoles Pagnol et Douillet feront bientôt l'objet d'une rénovation afin de disposer de 3 pôles éducatifs de mêmes niveau et qualité. Aller de l'avant c'est aussi tenter de passer les meilleures fêtes de fin d'année possible ou le sourire, l'impatience et l'émerveillement des enfants viendront mettre un terme à un automne que la nature a rendu particulièrement difficile.

C'est aussi le moment de méditer un peu sur l'impact environnemental de chacune de nos actions au quotidien. Il est grand temps d'ouvrir les yeux, de **défendre des villes plus vertes et plus vertueuses**, de remettre au cœur de nos vies une alimentation et une agriculture plus saines. Faute de quoi, tous les travaux du monde ne pourront pas défier indéfiniment une nature que nous n'aurons pas su respecter et qui reprendra, à coup sûr, ses droits.

Je vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Votre dévoué Maire
Christian Amiraty

Retour sur Halloween



Fête de tradition celtique dont les origines remontent à plus de 2500 ans, Halloween remporte toujours un grand succès auprès des enfants. Comme pour célébrer l'ouverture des frontières entre le monde des morts et celui des vivants, les petits monstres se répandent joyeusement dans le monde des vivants.

Le mercredi 23 octobre, la bibliothèque municipale a proposé aux enfants de participer à des ateliers autour d'Halloween. Ceux-ci ont ainsi fabriqué des « Pop-up qui font peur » aussi créatifs que terrifiants.

Quelques jours plus tard, dans le square du centre-ville s'est déroulée une après-midi spéciale Halloween où les enfants étaient tous déguisés en vampires, sorcières et autres monstres, cherchant tous à être les plus effrayants possibles. Un vilain programme d'animations leur à été concocté parmi lesquels nous pouvions y retrouver : fabrication de sorcières et de bijoux en matériaux de récupération, décoration de citrouilles, défilé monstrueux sur le podium... L'après-midi s'est conclue avec un goûter et une distribution de bonbons qui ont bien été appréciés par tous les petits monstres.

Marie Fernandez décroche la médaille d'or de la Meilleure Apprentie de France



Lors de la cérémonie du 16 septembre organisée par la Région Sud pour récompenser les meilleurs apprentis, une jeune Gignacaise de 21 ans, Marie Fernandez a été particulièrement mise à l'honneur.

Elle a reçu des mains du Président du Conseil régional SUD, Renaud Muselier, la médaille d'or Meilleure Apprentie de France (MAF), catégorie « Tournage en commandes manuelles ». Un grand bravo à notre apprentie qui a fait sa formation durant deux années au Lycée du Rempart Marseille et obtenu un Bac Pro en alternance.

Pour obtenir cette belle distinction, Marie a réalisé une figure imposée lors du concours national : un assemblage de huit pièces constituées de matières différentes qui représentait une contre pointe.

Cette réalisation lui a demandé plus de 150 heures de travail en dehors de ses cours habituels.

Elle a terminé ses études le 30 juin 2019 et été embauchée le 1er septembre à Airbus Helicopters. Elle est invitée en février à la Sorbonne à Paris à recevoir pour recevoir une

médaille d'or nationale de la Meilleure Apprentie de France (MAF).

Toutes nos félicitations pour ce formidable parcours et cette implication exemplaire. Nous pouvons être très fiers de notre apprentie qui montre ainsi la voie à suivre aux nouveaux venus dans les filières en apprentissage.

Bienvenue aux nouveaux habitants

Dimanche 20 octobre, les nouveaux Gignacais ont été reçus en salle des mariages pour une petite cérémonie de bienvenue avant de passer un moment convivial dans la grange du square.

Comme chaque année, les résidents de Gignac-la-Nerthe qui se sont installés au cours de l'année écoulée ont été chaleureusement accueillis par Mireille Montgaillard, présidente de l'association « Gignac, notre ville », M. le Maire, Christian Amiraty et de nombreux élus. Le Maire leur a souhaité la bienvenue, évoqué les atouts de la commune, tout en soulignant combien il était heureux de leur choix. A travers une petite allocution, il a parlé de la récente évolution de la commune, son histoire et ses projets. Le Maire a souligné aussi la nécessité de s'appuyer sur le passé pour construire son avenir. Une belle transition pour laisser place à notre historien Michel Méténier. Ce dernier a résumé la grande histoire de la commune à travers une conférence de près de trois quarts d'heure. Une petite performance en soi.

Puis, l'assistance s'est dirigée vers la grange du square pour découvrir ce vieil édifice restauré récemment, participer à un apéritif convivial et découvrir une exposition consacrée à la commune.



Un plan Grand froid pour faire face aux intempéries

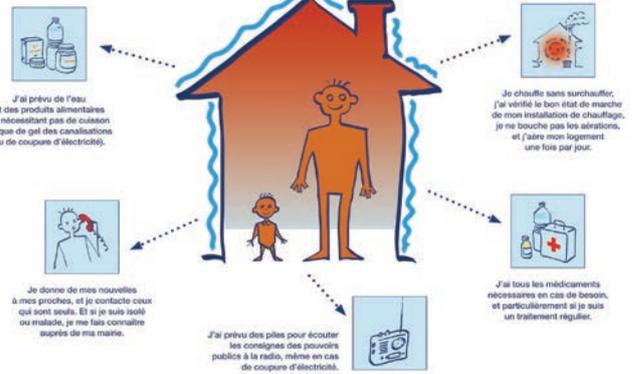
En cas d'intempéries liées à la neige et au froid, sachez qu'il existe un dispositif spécifique qui sera mis en œuvre sur la commune dès les premiers flocons. En voici les grandes lignes, suivies de quelques conseils et précautions à prendre.



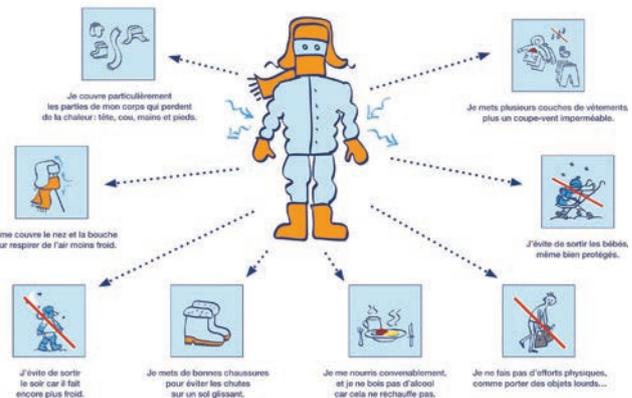
La ville dispose d'un plan neige/grand froid qui est gradué suivant l'importance des phénomènes météorologiques avec comme principales mesures :

- **Mise en place d'une cellule de crise, opérationnelle** dès les premiers signes de dégradation météorologique et installée aux services techniques, avec des agents municipaux mobilisés
- **Mise en route d'un numéro spécial** pour informer les habitants (04 42 09 19 00)
- **Informations régulières données** sur les panneaux lumineux, le site internet et la page Facebook de la commune
- Pensez également à écouter les **radios locales**
- **Mise en œuvre d'un dispositif pour saler et déneiger** les routes, les trottoirs, les accès aux lieux et services publics avec mobilisation de personnel, de petit matériel et d'engins (*saleuse, tractopelle avec lame, véhicules adaptés...*)
- Les **routes et trottoirs** de la commune seront déneigés progressivement suivant des priorités, en allant des axes principaux aux routes secondaires
- **Concernant les écoles**, si les abords seront dégagés au plus tôt, sachez que le déneigement des cours de récréation ne se fera que volontairement de manière tardive pour éviter tout risque de verglas et de chute. En cas de neige massive, les écoles seront fermées, mais une garderie de secours sera mise en place par la commune
- Les **habitants sont invités à déneiger devant chez eux**, notamment quand il s'agit de voies privatives ou en lotissements.
- Le **restaurant municipal** et le **foyer seniors**, situés à l'espace Marcel Pagnol, avenue Jan Palach seront ouverts pour offrir chaleur, écoute et réconfort aux Gignacais les plus en difficultés, les personnes âgées, les éventuels naufragés de la route
- Tout sera fait pour maintenir le **portage des repas à domicile**
- Le **CCAS** appellera les **personnes isolées** ou **fragilisées** signalées par des tiers ou celles inscrites dans le registre prévention canicule/grand froid

Je reste chez moi autant que possible, en m'étant organisé à l'avance



Si je dois absolument sortir, je redouble de précaution



Quelques numéros utiles

Pompiers : 18 ou 112
Samu : 115
Police Municipale : 04 42 88 90 07

Police Nationale : 17
ERDF : 0810 811 329
ERDF dépannage : 09 72 67 50 13
Eau : 0810 400 500

Fin janvier 2020, le PLUi rentrera en vigueur

Commencé en 2015, le projet d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour l'ensemble du territoire Marseille Provence touche à sa fin. Il deviendra exécutoire fin janvier 2020. Rappel des principales étapes qui ont prévalu à son adoption.

C'est en mai 2015, sous l'impulsion de l'ancienne Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, que le projet d'adopter une version intercommunale et unifiée des différents Plans locaux d'urbanisme en vigueur sur l'ensemble du Territoire Marseille Provence (soit les 18 communes du périmètre de l'ex-Communauté urbaine MPM) a commencé à voir le jour. Ce projet a été ensuite repris et poursuivi par la récente Métropole Aix-Marseille-Provence, créée en janvier 2016. Ainsi, la Métropole a procédé durant trois ans à la réalisation d'un diagnostic territorial, à l'élaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), à la définition des règles écrites et des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), à la délimitation de zonages. Après ces différentes étapes, le projet a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée début 2019 dans chaque commune du territoire. Il a ensuite été amendé en fonction des réserves et des recommandations de la commission d'enquête publique. Après avoir été débattu une dernière fois lors de la Conférence des Maires en octobre 2019 et après avis donné par les 18 communes en conseil municipal, le Conseil métropolitain approuvera définitivement et ce dernier deviendra exécutoire fin janvier 2020.



Le laitier de Laure, nous a quittés

Marcel Olive était très connu sur le hameau de Laure, bien sûr, mais bien au-delà, car, il était le « laitier de Laure » et sa clientèle venait de toute la région. Il nous a malheureusement quittés le 5 décembre 2019. Marcel est né le 11 octobre 1936 à Laure, au quartier de l'Agneau. Il était le fils de Gustave Olive, dont une rue porte son nom, et de Yvonne Gouiran. Il s'était marié avec Rose Desméro le 31 janvier 1966 en Mairie de Gignac, par le Maire de l'époque Lucien Ricaud. Il a commencé son exploitation de vente de lait en 1966 avec son épouse, au bas de l'allée de Laure, qui porte désormais le nom d'Impasse du laitier en hommage à son activité qui tend à disparaître. « Nous avions dix vaches lorsqu'on a démarré la laiterie, nous racontait-il en février 2017. Dans les années 70, on a compté jusqu'à vingt-six vaches et on produisait près de 100 litres par jour. Il y avait la queue, les clients venaient de partout : de Laure, de Marseille... Le directeur du port autonome de Marseille venait en personne nous acheter régulièrement du lait. On commençait la traite des vaches à 5h du matin pour terminer vers 8h30. Ensuite, ma femme partait livrer le lait en 4L, tandis que moi, je rentrais l'herbe et le foin pour les animaux. Nous étions bien occupés... Cela faisait de grosses journées. On a rencontré des gens magnifiques, fait de nombreuses rencontres. » Marcel était toujours souriant, agréable à côtoyer. Il avait reçu la médaille de la ville ainsi que Rose, son épouse, le 14 juillet 2017. Il est décédé le 5 décembre 2019 à son domicile. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

EN BREF

DON DU SANG

Mardi 14 janvier de 15h à 19h30 à l'espace Pagnol, avenue Jan Palach. Donner son sang permet de sauver des vies. Il n'y a aucune formalité pour le faire.

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Vendredi 24 janvier à 18h30 au gymnase de la Viguière

ENQUÊTE SUR VOS DÉPLACEMENTS

En ce moment, la Métropole Aix-Marseille-Provence organise, en partenariat avec l'État et le Département des Bouches-du-Rhône, une enquête sur les déplacements. Elle est réalisée par la société Alyce qui peut-être vous contacter. Il s'agit d'une enquête sur les déplacements quotidiens des habitants, réalisée tous les dix ans pour bien connaître vos pratiques et vos modes de déplacements. Aussi, vous pouvez être sollicité pour répondre à un questionnaire, soit directement à votre domicile ou être démarché par téléphone du mardi au vendredi entre 17h et 21h ou le samedi entre 10h et 15h. Le questionnaire durera entre 20 et 25 minutes et est complètement confidentiel.

ELECTIONS

Suite à la mise en place du Répertoire Électoral Unique (R.E.U), vous pouvez facilement vérifier si vous êtes toujours inscrits sur la liste électorale de la commune en vous adressant au guichet unique.

Par ailleurs, les inscriptions sur les listes électorales restent possibles jusqu'au 7 février 2020.

Prochain scrutin : élection municipale - 1^{er} tour le 15-03-2020 et second tour 22-03-2020

Contact : guichet.unique@mairie-gignaclanerthe.fr - 04 42 77 00 06

LE MARCHÉ

Retrouvez tous les dimanches de 8h à 12h sur la place de la Mairie, le marché forain avec ses fruits et légumes, fromages, vêtements, plats thaïlandais...

Aux mille couleurs de Noël !

Depuis quelques jours, le temps suspend son vol pour laisser place à la magie de Noël et à ses festivités pour les petits et grands. Commencées avec le festival jeune public, les festivités de Noël se poursuivront jusqu'au 20 décembre pour la joie des plus petits mais aussi celle des grands.



Le festival jeune public proposé à l'espace Pagnol a accueilli deux compagnies de théâtre pour enfants qui ont été très appréciées. « *L'orange de Noël* » a retracé, en chansons et comptines, le voyage en Laponie du petit Titouan parti sur les traces du papa Noël pour comprendre pourquoi pour ce Noël alors qu'il a été très sage et bon écolier, il n'a eu qu'une orange comme cadeau. Une enquête au Pôle Nord qui se terminera de manière joyeuse. Le lendemain, le spectacle « *Harry... le roi des sucreries* » a été rythmé par de nombreux tours de magie pour enfants autour de bonbons, friandises, et objets ménagers comme un four à micro-ondes capricieux. Des tours de magie particulièrement réussis et originaux qui ont bluffé l'assistance.

Quelques jours après, le vendredi 29 novembre en fin d'après-midi, un joli spectacle musical a mis en scène un bonhomme de neige et de nombreux personnages de dessins animés. Il a été joué à quelques pas de la place de la Mairie. De nombreux gignacais sont venus en famille passer un joyeux moment de magie de Noël. A la tombée de la nuit, le grand sapin placé sur le parvis de l'Hôtel de ville a été illuminé sous les flocons de neige pour le grand plaisir des enfants en présence du Maire et du Père-Noël. Eh oui, le Père-Noël était bel et bien venu à Gignac-la-Nerthe pour rencontrer les enfants et prendre des photos avec eux. Un goûter et du vin chaud ont été ensuite offerts aux participants.





Pour ajouter comme de coutume un peu plus de féerie, les illuminations de Noël décorent la ville durant tout le temps des festivités de fin d'année avec des rideaux étoilés devant les magasins de la rue de la République, des sujets avec des animaux aux ronds-points de la Viguière et de la Pousaraque, dans les principales artères de la commune. Des décorations réalisées en LED, basse consommation d'énergie.

Au pied du grand sapin, une boîte aux lettres pour écrire au Père-Noël a été installée. Le Père-Noël répondra aux enfants jusqu'à la mi-décembre. Il faut bien sûr ne pas oublier d'inscrire lisiblement le nom, prénom de l'enfant ainsi que l'adresse précise sur la lettre au Père-Noël.



Prochain rendez-vous

« En attendant Noël » avec l'incontournable feu d'artifice qui se tiré le vendredi 20 décembre à 17h, place de la Mairie. Dès 17h, des lampions seront distribués aux enfants qui pourront participer à la création d'une ambiance chaleureuse sur la place de la Mairie, en compagnie du Père-Noël et des mascottes. Vin chaud, chocolat chaud, friandises seront offertes à tous.



Le GardenLab a fait l'actu



Le 16 octobre, M. Yann Wehring, ambassadeur environnement au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est venu à Gignac-la-Nerthe pour visiter le GardenLab et découvrir comment le projet du GardenLab commençait à prendre forme.

Après un accueil officiel en Mairie en présence de nombreux élus, une petite délégation s'est rendue en bas de l'avenue de la Pousaraque pour visiter les potagers partagés, rencontrer l'association Graine de Oaï et les nouveaux agriculteurs bios qui se sont récemment installés sur la commune.

La création de cinquante jardins potagers partagés mis à disposition des habitants est une initiative qui n'a pas manqué de séduire l'ambassadeur de France chargé de l'environnement lors de son escale à Gignac.

« Quand on est ambassadeur, on est souvent dans des enceintes internationales et donc parfois un peu déconnectés des réalités, a souligné M. Yann Wehring, ambassadeur environnement au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Venir sur le terrain comme ici à Gignac-la-Nerthe, voir ce que font les maires, les communes, découvrir des potagers partagés, voir comment des habitants qui n'étaient pas du tout agriculteur arrivent à produire des légumes bio, c'est du réel et ça j'en ai besoin dans mon travail. J'ai besoin de voir comment on peut faire des choses très concrètes sur le terrain et qui répondent à des enjeux environnementaux internationaux. Ce n'est pas un problème local, c'est un problème international. La biodiversité est en train de s'effondrer, il faut agir vite et l'ancrage local est essentiel. »

En dehors de la découverte des potagers partagés, M. Yann Wehring a aussi rencontré les bénévoles de l'association Graine de Oaï qui n'ont pas manqué de lui présenter le jardin de semences anciennes et paysannes, de parler de leur démarche qui œuvre à préserver le patrimoine agricole et qui participe à lutter contre les productions semencières des grands groupes internationaux qui tendent à uniformiser les productions des fruits et légumes tout en rendant les agriculteurs dépendants de leurs produits.

Enfin, l'ambassadeur a partagé de longs moments avec les nouveaux agriculteurs bios récemment implantés sur la commune, notamment Julie André, qui après une phase

d'expérimentation de culture de fruits et légumes sur de petites planches de culture investit aujourd'hui une plus grande parcelle pour du maraichage bio, dit intensif, mais sans recours à une aide mécanisée.

Elle vient d'ailleurs de signer un bail avec la commune, en présence de la chambre d'agriculture.

« Je me suis installée depuis plus d'un an pour produire du maraichage bio. J'ai commencé par mettre en place un espère de prototype que j'ai développé sur de petites planches de culture pour tester mes productions, explique Julie André. Maintenant, je vais les reproduire à plus grande échelle sur une parcelle d'un hectare qui est située derrière le corps de ferme. »

Enfin, une vingtaine d'arbres fruitiers produisant des variétés anciennes va être prochainement plantée, au retour de la montée de sève, pour constituer un petit verger attenant aux potagers partagés.





Particularités

La commune possède 341 ha de terres agricoles sur 864 ha au total. Elle a engagé depuis 2008 une politique de reconquête de ces terres souvent détournées de leurs usages par des délinquants à l'urbanisme qui profitent de l'abandon de ces terres. Plus de 50 PV d'infraction pour constructions illicites ont été établis.

La commune préempte avec le soutien de la SAFER toute les ventes de terres agricoles. Elle a fondé un projet agricole communal appelé GardenLab. Ce projet est repris dans le Projet agricole Métropolitain.

La commune a signé une prestation de service avec la chambre d'agriculture pour trouver des agriculteurs afin de cultiver en conservation des sols les terres achetées.

La commune transforme au PLUI - 60 hectares de terres à urbaniser en terres agricoles et lance une procédure de Zone Agricole Protégée sur l'ensemble des terres agricoles de la ville.

La vie est belle au centre de loisirs



Le centre de loisirs vient de retrouver ses espaces au Pôle éducatif Nelson Mandela. Après trois mois de fonctionnement, voici l'occasion de vous offrir un aperçu de sa vie quotidienne, toujours joyeuse avec de belles activités et des enfants bien dans leurs baskets.

Rappelez-vous, une des originalités du Pôle éducatif Nelson Mandela, qui a été inauguré le 30 août 2019 et qui a connu sa première rentrée scolaire le 2 septembre, c'est d'avoir été conçu en liaison directe avec le centre de loisirs pour optimiser au maximum les locaux existants.

En effet, les temps d'activités et de fonctionnement étant différents entre une école et un centre aéré, le centre de loisirs grâce à ce concept bénéficierait alors d'une partie des espaces de l'école en dehors du temps scolaire comme une bibliothèque, des cours, des espaces polyvalents...

Une optimisation des espaces des plus pertinente mais qui a nécessité le

temps des travaux un déménagement temporaire de deux années du centre à l'école élémentaire Marcel Pagnol.

Aujourd'hui, il retrouve donc ses anciens quartiers tout en bénéficiant de nouveaux espaces flambants neufs pour le bien-être et le plaisir des enfants.

Pour rappel, le centre de loisirs accueille les enfants, âgés de 3 à 15 ans, tous les mercredis pendant les périodes scolaires et pendant les vacances scolaires pour des activités déclinées autour de thématiques précises : l'environnement, le sport, la bibliothèque et l'informatique, la ludothèque et l'expression qui regroupe des animations autour de la musique, de la danse, du théâtre, de l'écriture et des arts plastiques.

Et, ce sont les enfants qui choisissent eux-mêmes les activités auxquelles ils souhaitent participer quand ils arrivent au centre.

Cinq grands jeux sont aussi proposés lors des vacances scolaires. Par exemple, le dernier grand jeu s'est

déroulé le mercredi 16 octobre après-midi et était sur le thème des pirates. Les enfants ont pu se faire maquiller et participer à toutes sortes d'activités comme une grande chasse au trésor, à un repas des pirates.

L'atelier cuisine est une nouvelle activité qui se déroule en lien avec l'équipe municipale de restauration. Les enfants découvrent des recettes, s'occupent de toute la préparation des pâtes, des gâteaux, des salades de fruits et autres ingrédients... et c'est le cuisinier qui met tout au four, enfin sauf la salade de fruits, bien sûr. Cette nouvelle ludique et gourmande qui plaît beaucoup aux enfants, notamment à Sorel.

Le mercredi 20 novembre, le centre de loisirs a organisé des activités autour des droits de l'enfant, dont on célébrait, ce jour-là, le 30ème anniversaire de l'adoption par l'assemblée générale des nations unies (ONU) de la convention relative aux droits de l'enfant.

Durant cette journée, les enfants ont peint leur main sur une feuille, d'autres ont fait des dessins et des collages,

illustrant ainsi leur droit préféré. « *Je viens au centre de loisirs tous les mercredis, c'est cool, a expliqué Louna, et ce que j'aime beaucoup ce sont les collages et les dessins.* » Une autre activité a consisté à s'allonger sur une grande feuille, à dessiner le contour de sa silhouette et enfin de la colorier. « *Moi, je viens au centre de loisirs tous les mercredis et de temps en temps pendant les vacances, a expliqué Marley. Ce que je préfère ce sont les activités musicales, théâtrales, les chasses aux trésors avec la recherches d'indices et aussi les activités sportives comme l'handball dans la cour.* »



Les enfants font preuve de solidarité

Les élèves des écoles élémentaires et ceux du collège Le Petit Prince ont multiplié depuis la rentrée scolaire les actions de solidarité, notamment en faveur d'associations qui œuvrent pour faire avancer la recherche médicale consacrée aux maladies orphelines.

Le mardi 8 octobre, sous un beau soleil d'automne matinal, les élèves de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} du collège du Petit Prince se sont élancés sur la pelouse du terrain de rugby du complexe sportif Georges Carnus pour un cross en faveur de l'association ELA, parrainée par Zinedine Zidane. L'après-midi, ce sont les 6^{ème} et les élèves de CM2 des écoles élémentaires Nelson Mandela, David Douillet ainsi que Célestin Arigon qui ont couru. Pour Zoé, Erwan, Lili et Elijah « *la course fut compliquée mais pas trop, la chaleur était un peu étouffante mais c'était pour une bonne cause.* »

Quelques semaines plus tard, les collégiens ont remis au représentant de l'association régionale ELA un chèque d'un montant de 1851 euros. Lors de cette cérémonie, les 6^{ème} ont réalisé une chorégraphie, chanté joyeusement. Les dons récoltés lors de cette journée contribueront à financer des recherches qui visent à mieux comprendre les mécanismes de la maladie génétique orpheline : leucodystrophie.

Par ailleurs, quelques jours plus tard, les enfants des écoles maternelles ont réalisé des gâteaux dont la vente a rapporté quelques finances en faveur du Téléthon tandis que les élémentaires ont participé à une nouvelle course solidaire.

Un grand bravo à nos jeunes citoyens solidaires.



De nouveaux commerces de proximité à Gignac



La Maison de la presse de l'avenue de la République a rouvert ses portes depuis le samedi 2 novembre après plusieurs semaines de travaux réalisés pour améliorer l'accueil et les rayonnages. Travaux d'autant plus nécessaires que M. Audibert, propriétaire et gérant du magasin, a pu obtenir la licence de vente de tabac après de longues démarches entreprises auprès des services de douane.

C'est donc un commerce « newlook » qui a pris place rue de la République aux côtés du nouveau boucher, de la boulangerie, du point de vente de fruits et légumes bio, des pharmacies, de batti-cycles, du pizzaiolo, de la station essence pour la partie haute. Sans oublier, les entreprises situées dans la partie basse de la rue de la République, où on peut retrouver des menuiseries, un climaticien, un architecte et un vétérinaire.

Le centre ancien qui va ainsi connaître une nouvelle vitalité. Un dynamisme essentiel pour la vie de nos commerces de proximité que l'on peut rencontrer également au hameau de Laure, où s'il existe quelques difficultés pour stationner, les commerces (Presse Tabac, Auto-école, Opticien, Fleuriste, Pharmacie, Coiffeurs, Primeur, Caviste, Pizzaiolos, Boulangerie, Boucher...) vivent plutôt bien.

Le pôle commercial, situé sur l'avenue François Mitterrand (RD368) en face des services techniques, a lui aussi ouvert ses portes récemment. « Nous venons d'ouvrir depuis le 29 octobre, souligne Axel Rocca, opticien. La Caisse d'épargne, elle, ouvrira mi-décembre. Pour ma part, je vends des lunettes de vue, des lunettes solaires ou de sport, des lentilles mais aussi du matériel d'audition. Je trouve que nous sommes bien situés. »

A quelques pas du commerce d'Axel, on y trouve « Le Walter's ». C'est un point chaud tenu par Myriam Ponte qui est ouvert tous les jours de 5h30 à 20h et qui propose toutes sortes de produits : viennoiseries, salades à composer, légumes frais, poissons vapeur, panini...

Vous trouverez également dans ce petit pôle : une coiffeuse pour homme et femme, un boucher primeur et bientôt une Caisse d'épargne qui elle ouvrira le 12 décembre 2019.

A noter que tous les gérants de ces nouveaux commerces, sauf la caisse d'épargne, sont Gignacais.





Cellule de crise intercommunale à Marignane

▲ Lettre du Maire aux habitants

Chers Gignacaises, chers Gignacais,

Les pluies de la fin d'octobre et celles de novembre ont été aussi intenses que soudaines. Elles ont provoqué de nombreuses inondations et des dégâts considérables dans de nombreux foyers Gignacais et dans des locaux communaux comme certaines écoles.

Aussi, j'ai souhaité vous apporter personnellement des éclairages sur ce dossier assez complexe de la gestion des eaux pluviales, expliquer les problèmes rencontrés, rappeler les interventions que les services municipaux ont réalisées, et surtout évoquer les solutions trouvées ou à venir

Sachez que ces derniers jours, la ville a mis tout en œuvre pour aider au mieux les foyers sinistrés et améliorer là où cela était possible le pluvial avec ses partenaires, notamment la Métropole Aix-Marseille-Provence que je remercie chaleureusement.

Deux épisodes pluvieux ont donc frappé la commune, Le premier est survenu le mercredi 23 octobre dans l'après-midi et l'autre, la nuit du 2 au 3 novembre. Ce second épisode a été beaucoup plus conséquent puisque presque tous les quartiers ont été touchés. C'est un minimum de 10 cm d'eau qui est tombé sur toute la commune, parfois plus à certains endroits.

Les communes voisines ont été aussi fortement impactées comme celle de Marignane, très durement touchée, ou encore Saint Victoret, Vitrolles, les Pennes Mirabeau. C'est un phénomène totalement exceptionnel. De mémoire de Gignacais, on n'a jamais vu cela. Aucun quartier de la ville n'a été épargné.

J'ai été très touché par ce qui est arrivé. Dans des circonstances comme celles-là, je suis là pour recevoir les appels à l'aide mais aussi les coups de colère.

Certains gignacais évoquent 1981 pour retrouver trace d'un tel orage, ou encore un épisode en 1972 et certains ont même précisé ne jamais avoir vu cela. Fort heureusement, aucune victime n'est à déplorer.

Dès le lever du jour, au lendemain de la nuit du 2 au 3 novembre, les élus et services de la commune se sont mobilisés pour aller aider des foyers très durement touchés.

Je salue aussi l'entraide intervenue entre les habitants eux-mêmes qui ont fait preuve d'une belle solidarité. Maintenant, le temps est à panser les plaies et à tout mettre en œuvre pour obtenir la meilleure expertise de la circulation des eaux pluviales, améliorer le pluvial car malheureusement les épisodes pluvieux intenses risquent bien de devenir de plus en plus fréquents à l'avenir à cause du changement climatique.

« **Le pluvial** : un problème plus complexe qu'il n'y paraît »

« *L'eau part d'en haut et va jusqu'en bas* », « *l'eau va toujours à la pente* », « *l'eau vous ne l'arrêterez pas* » ... *si toutes ces phrases témoignent à la fois d'un véritable bon sens et parfois d'un certain fatalisme ou renoncement, un important travail vient d'être réalisé par les services de la ville pour mieux comprendre le déroulement des événements qui ont impacté fortement Gignac-la-Nerthe, tout comme de nombreuses villes du sud de la France entre le 23 octobre et maintenant.*

Afin de mieux comprendre les phénomènes qui ont impacté la ville, il est nécessaire d'intégrer les points suivants :

- Plusieurs phénomènes exceptionnels à une période peu propice à l'absorption des eaux :

Le Sud Est de la France vient de subir plusieurs épisodes méditerranéens (*entre 5 et 7 selon les endroits et les intensités*) dont un épisode à Gignac, celui du 3 novembre, qui a été particulièrement intense et qui a causé beaucoup de dégâts. De plus, ces phénomènes ont eu lieu à une période de l'année où la végétation est au repos et absorbe peu d'eau, ou les journées sont plus courtes, ou le taux d'humidité même hors jours de pluie est plus élevée ... Ainsi, la répétition des phénomènes exceptionnels, les quantités d'eau reçues, à une période peu propice à l'absorption par les sols, ont généré de réelles difficultés y compris lors de phénomène pluvieux plus classique mais arrivant sur des sols gorgés d'eau.

- Un bassin versant très court :

En effet, entre le haut du massif de la Nerthe et les premières maisons, il y a environ 1000 mètres (à vérifier) de distance. Ainsi toute pluie sur le massif se retrouve quelques minutes après, par ruissellement, près des premières maisons

- **La présence d'une autoroute entre le massif de la Nerthe et le village**, autoroute censée retenir et canaliser les eaux tant en provenance du massif que de l'autoroute lui même

- **Des réseaux d'écoulement des eaux dont une partie importante a été créée dans les années 80** lorsque le village est passé de 4 500 habitants à 9 000 habitants en seulement 8 ans entre 1982 et 1990. Les réseaux ont été dimensionnés comme cela se faisait classiquement dans les années 80.

Mais les évolutions du climat nous obligent dorénavant à intégrer le fait que les épisodes exceptionnels seront probablement plus fréquents et tout aussi exceptionnels par leur intensité. Les réseaux mais aussi nos comportements vont devoir évoluer. On est loin maintenant du classique orage du 15 aout qui sonnait la fin des fortes chaleurs mais qui arrivait à une période où la végétation absorbait beaucoup d'eau et où les journées étaient encore longues avec un ensoleillement conséquent dès le lendemain.

- Une multiplicité d'acteurs qui n'a laissé que peu de place aux villes :

La gestion du pluvial aujourd'hui est assurée par la Métropole depuis janvier 2016, par le Département pour les voiries et fossés départementaux, par l'Etat au travers de la Dirmed pour l'autoroute, par les particuliers notamment pour leurs entrées charrières mais aussi par leur comportement et l'obligation posée par le code de l'environnement de laisser passer les eaux depuis l'amont de leur propriété vers l'aval. La ville, de par la loi, n'a plus cette compétence qu'elle a dû transférer à la métropole.

Comme pour tout transfert, la ville a dû transférer les ressources financières correspondantes, les compétences (*transferts d'agents*), les contrats avec les entreprises chargées de l'entretien des avaloirs, fossés...

Si la gestion du pluvial relève fort logiquement d'une logique métropolitaine (*l'eau qui tombe au Rove, arrive à Gignac puis va à Marignane...*), si les investissements nécessaires et fort coûteux sont d'un niveau métropolitain, la commune reste l'échelon de proximité qui doit faire remonter les constats, dysfonctionnements, besoins d'intervention sur son territoire... à la métropole. Cela nécessite donc de conserver à la fois un minimum de compétences et d'agents pour «

surveiller » un territoire, repérer les dysfonctionnements hydrauliques, rédiger les constats, solliciter les services métropolitains, s'assurer que le problème est résolu et ... repartir sur le terrain pour surveiller un territoire de 864 hectares.

Cette « surveillance » doit être très régulière et particulièrement marquée après un épisode pluvieux intense puisqu'à chaque épisode, les réseaux (*fossés, avaloirs, ruisseaux...*) sont potentiellement impactés et peuvent se boucher partiellement ou totalement.

Par ailleurs, la multiplicité d'acteurs et la difficile coordination entre ces acteurs sur une problématique majeure consistant à guider au mieux les eaux de l'amont vers un aval nécessite un travail de

« Les évolutions du climat nous obligent à prendre en considération que les épisodes exceptionnels seront plus fréquents »



concertation qui permettra une plus grande efficacité dans la résolution de ce problème.

Si la question des eaux pluviales constitue une compétence métropolitaine au sens de la loi, la commune de par sa connaissance du territoire se doit de se mettre au service des administrés pour faciliter la mise en œuvre de cette compétence.

C'est là l'un des premiers des nombreux enseignements tirés de la période très difficile que nous venons de vivre.

Le second enseignement est que la Commune devra s'adapter aux risques liés très directement aux effets du changement climatique annoncé depuis de longues années qui sont désormais susceptibles de toucher les administrés de la commune

- Une véritable problématique foncière :

Le très important travail de terrain réalisé notamment depuis le 3 novembre par la commune de Gignac-la-Nerthe a permis de constater que le niveau d'entretien doit être revu à la hausse tant l'entretien des parties publiques (*ce qui est en cours de réalisation*) mais aussi des parties privées. Et là parfois, des particuliers découvrent que le fossé, le cours d'eau, voire même le bassin de rétention qui est proche de leur habitation leur appartient ou appartient à l'association syndicale libre du lotissement.

Ils découvrent par là même qu'ils en ont la charge et l'entretien. Parfois également, il est bien difficile d'identifier qui est le propriétaire comme cela est le

cas par exemple du ruisseau qui passe aux Maurs dans l'impasse des Saules et qu'il va pourtant falloir entièrement nettoyer, reprofiler ...

Les services de la ville travaillent actuellement sur cette problématique qui est réelle car comment justifier une intervention publique dans des parties privées ? Et pourtant lorsque 6 ou 7 propriétaires voient passer dans le ruisseau devant chez eux 25 ou 30% des eaux de Gignac comme c'est le cas dans le ruisseau des Granettes, est-ce à eux d'assumer l'entretien de cette partie ? Et s'ils ne peuvent le faire financièrement car les interventions sont onéreuses, que se passe-t-il ?

Faut-il accepter que leurs maisons, mais aussi toutes les maisons en amont, soient impactées car on demande à quelques particuliers d'assumer une charge qu'ils ne peuvent raisonnablement pas assumer et qui dépasse, et de loin, le simple entretien du bout de leur terrain ? Une des premières difficultés dans la gestion du pluvial est la gestion du foncier. Plusieurs solutions sont à l'étude et la ville va revenir dans les prochaines semaines vers ces particuliers pour leur proposer des solutions tant techniques que juridiques.

Ces premières lignes démontrent, s'il en était besoin, que le phénomène est plus bien plus complexe que le simple écoulement des eaux.

Par contre, une fois intégrés toutes ces problématiques, il est vrai qu'il faut revenir au plus simple des bons sens : l'eau part de l'amont et file vers l'aval. Donc les solutions doivent commencer par ce qu'il se passe en amont. « La bataille du pluvial se gagne en amont ».

Et pour Gignac l'amont ce sont les collines et surtout l'autoroute.

1 - L'amont :

Les services de la ville ont donc recherché les ouvrages créés par l'Etat lors de la construction de l'autoroute. L'Etat a créé à l'époque 6 principaux ouvrages pour canaliser l'eau qui arrive des collines, la retenir et/ou la canaliser pour la faire passer sous l'autoroute puis la canaliser à nouveau coté Gignac.

La qualité des ouvrages, leur dimensionnement, les principes d'écoulement ne sont pas à remettre en cause. Par contre, ces ouvrages nécessitent un véritable nettoyage-recalibrage car ils sont déterminants. Les bassins de rétention et les fossés prévus initialement doivent retenir l'eau qui, sinon, va venir impacter le village en même temps que l'épisode pluvieux lui-même.

Les 6 lieux principaux (*de manière très synthétique*) :

- **Un premier ouvrage se situe au quartier des Fortunés route de la station** (revoir sur place le dysfonctionnement). L'eau qui arrive de l'autoroute et de la station n'est que partiellement canalisée, descend le long du chemin de la station chargée de graviers et de terre et vient fortement impacter l'avenue des Fortunés mais aussi les maisons tout au long de son passage.

Puis ces eaux arrivent, au niveau des services techniques, sur la RD 368. Une partie va impacter le lotissement des Vignerolles puis les maisons en contrebas, une partie vient impacter le quartier des Granettes via les fossés et/ou le ruisseau des

Granettes. Ainsi, ce qu'il se passe tout en haut de la route de la station impacte tout le quartier des Fortunés mais aussi les Granettes, Fabigil ...

- **Un second ouvrage se situe au niveau du cimetière du Loubatier de part et d'autre de l'autoroute.** Cet ouvrage est censé capter les eaux des collines pour les canaliser sous l'autoroute, les faire transiter dans un bassin de rétention juste au-dessus du cimetière pour les canaliser ensuite vers une zone en capacité d'absorber les eaux.

Ces ouvrages doivent être intégralement nettoyés car ces eaux, à défaut de transiter par ces ouvrages, descendent avec force vers la rue de la Libération et impactent les maisons qui s'y trouvent avant d'aller impacter le rond-point des Granettes puis tout le



quartier des Granettes lui-même...

- **Deux ouvrages sont situés au-dessus de la Viguière** et dont le fonctionnement doit être repris car le moindre dysfonctionnement impacte un quartier très résidentiel

- **Un ouvrage à Laure rue de la Bergerie :** Une importante canalisation (2 mètres de diamètre) permet à l'eau de passer sous l'autoroute. Par contre, en sortie de canalisation, les fossés créés par l'Etat ne sont plus

fonctionnels et ne guident plus suffisamment les eaux qui vont directement impacter le quartier.

- Un ouvrage au-dessus du chemin des Patinelles, sur la commune du Rove, est censé capter les eaux, ce qui n'est que très partiellement le cas. Les eaux passent directement par le pont au-dessus de l'autoroute et viennent impacter directement les maisons au quartier des Patinelles mais aussi tout en contrebas la départementale qui va à Chateauneuf et également tout le quartier du Bosquet.

Compte tenu de ce constat, la commune de Gignac-la-Nerthe a contacté la DIRMED (direction des routes qui relève des services de l'Etat). Deux visites sur site de chaque ouvrage ont permis de constater les dysfonctionnements et les actions à mettre en œuvre. La DIRMED va réaliser les interventions nécessaires dans les meilleurs délais.

Une fois remis en parfait état de fonctionnement hydraulique, ces ouvrages devraient permettre de réduire la violence des eaux qui ruissellent depuis les collines et l'autoroute et qui impactent si fortement tous les quartiers de Gignac

2 - La zone de transit des eaux (au niveau du village) :

La zone de transit est constituée :

- Du pluvial dit aérien (fossés, ruisseaux) : de nombreux fossés doivent être nettoyés, reprofilés pour mieux capter, retenir et guider les eaux. Un fossé bouché ou qui a perdu de sa capacité, va retenir une faible quantité d'eau, va déborder et va impacter tout le quartier concerné. Cette remise en état se heurte souvent à la problématique foncière citée en amont. La ville va tenter de trouver des solutions tant juridiques que techniques car de nombreuses interventions sont nécessaires pour assurer un meilleur écoulement des eaux

- Du pluvial dit souterrain pour la partie la plus urbaine (avaloirs, réseaux enterrés). La ville a demandé à la Métropole une inspection télévisuelle (ITV) d'une très grande partie du réseau enterré afin de repérer les parties du réseau qui dysfonctionnent pour pouvoir ensuite procéder au curage – nettoyage - remise en état.

- L'amélioration par de petits travaux de voirie :

La gestion de la zone de transit peut également être améliorée par de petits travaux de voirie : installation d'une bordure, mise en place d'un avaloir, prolongement d'un trottoir, réalisation ou agrandissement de barbacanes dans un muret de protection en béton le long d'une route

Au regard de l'urgence de la situation, plusieurs

concertations entre M. Le Maire, les services communaux de Gignac et un certain nombre de ses administrés ont permis d'identifier de nombreux « petits » points d'amélioration. Au total, c'est plus d'une cinquantaine d'interventions dites de voirie qui sont demandées par la ville à la Métropole et qui vont être réalisées.

Ces interventions devraient apporter là aussi, au-delà de l'amélioration de l'état des réseaux, d'importantes améliorations dans le captage et le guidage des eaux vers les points de captage des eaux.

3 - L'aval :

Toute amélioration de l'amont, de la zone de transit doivent être suivies par **un aval correctement calibré, entretenu et en état de fonctionnement.**

Ainsi, les fossés (le long de la RD 568, de la RD368, le long de l'avenue des Près), le bassin de rétention de Gignac qui se trouve sur Marignane avenue des Anciens Combattants mais aussi le réseau qui y amène les eaux, le ruisseau des Granettes pour sa partie basse, le bassin de rétention de Fabigil ... **tous ces ouvrages doivent être en parfait état de fonctionnement.**

Certains d'entre eux sont publics d'autres sont privés mais tous doivent être remis en état de fonctionnement hydrauliques sous peine d'impacter fortement les quartiers qui se trouvent en aval de Gignac.

Un plan de remise en état est en cours d'élaboration afin que la Métropole, le Département, la ville puissent chacun assurer leur partie. Pour les parties privées, la ville va faire des propositions tant juridiques que techniques aux différents propriétaires fonciers.

En résumé:

La gestion des eaux pluviales, la gestion des évènements que le sud de la France a connu, doit relever, comme son nom l'indique, d'une véritable gestion de projet avec :

- Un territoire rendu complexe par un versant court coupé en amont, là où la bataille du pluvial doit se gagner, par une autoroute

- De multiples acteurs publics (Etat, Département, Métropole, Ville) dont chacun doit pouvoir réaliser la partie d'entretien, d'investissements qui lui revient

- Une problématique foncière complexe et des particuliers qui ont la charge et l'entretien du fossé, ruisseau, bassin de rétention qui se situent au bout de leur terrain ;

- La compréhension des phénomènes. A ce titre, les très nombreuses vidéos réalisées par les habitants ont été extrêmement utiles pour mieux comprendre ces

Un festival mené tambour battant !

La 26^e édition du Festival de Théâtre Amateur organisé par la Cabre d'or, en partenariat avec la ville, a remporté à nouveau un beau succès. Les spectateurs ont applaudi très chaleureusement, parfois debout, les sept pièces présentées sur un rythme enlevé durant trois jours.

Le vendredi 22 novembre, l'espace Pagnol est plein à craquer. Les trois coups vont bientôt retentir pour laisser place à la compagnie de la Cabre d'or qui joue, comme de coutume, en lever de rideau du festival. Ainsi, les comédiens de la Cabre d'or, vont se déchaîner pour jouer une fréillante comédie de Jean-Michel Ribes, intitulée « *Théâtre sans animaux* ». Montées comme une série de scènes poussées jusqu'à l'absurde,

Treize saynètes pétillantes, inspirées de la vie quotidienne mais poussées jusqu'à l'absurde, vont s'enchaîner pour atteindre un paroxysme délirant et humoristique.

Celui d'une visite désopilante d'un musée, où tout à chacun interprète les œuvres de grands peintres, essaye de les comprendre les peintures rencontrées au gré de la déambulations en apportant son flot de commentaires souvent farfelus. Une vraie réussite pour cette première représentation.

Ensuite, durant trois jours, les pièces se sont enchaînées sur un rythme trépidant avec une grande place donnée cette année à de jeunes compagnies et de jeunes comédiens.



Téléthon 2019 : des étoiles plein les yeux

L'édition 2019 du Téléthon qui s'est tenue à Gignac du 28 novembre au 1^{er} décembre a été à nouveau un grand succès où les associations, les écoles, le centre de loisirs, certaines entreprises et le personnel communal font preuve au fil des éditions d'enthousiasme et d'esprit solidaire. Mille mercis à tous.

C'est sous un soleil automnal parfois très présent et chaud, parfois caché par les nuages, que les 800 enfants des écoles communales se sont élancés le jeudi 28 novembre toute la journée pour la « course du muscle ». Chaque enfant a été invité à faire des tours du terrain de rugby du complexe sportif G. Carnus et en échange des adultes (*bien souvent les membres de la famille et les proches*) qui les parrainaient versaient des dons pour le Téléthon en fonction de la distance parcourue. Les enfants de maternelles ont vendu de leur côté des gâteaux dans les écoles pour recueillir quelques finances pour lutter contre la mucoviscidose. Le centre de loisirs ainsi que les seniors ont aussi confectionnés de nombreux gâteaux qui ont été vendus durant les trois jours de manifestations à l'espace Pagnol.

Le lendemain, le Gala des étoiles a une nouvelle fois mis à l'honneur, sous les projecteurs de la scène de l'espace Pagnol, les nombreux adhérents des associations de la commune qui ont multiplié les performances autour de chorégraphies, de tours de chants et autres démonstrations sportives. Un grand bravo aux associations : Masque et chausson, Angel'Art, JBM, GSG, 1-2-3 Passion, Kung Fu Thieu Lam Nam Thai, Aïkido Club, Judo Club, Mouv'Happyness, Light Son Production, Santé vous actifs... pour la qualité de leurs chorégraphies, chants, démonstrations...

Le samedi 29 novembre à midi, il y a eu le grand repas solidaire, les stages de Zumba par l'association Mouv'happyness suivi du traditionnel loto proposé et organisé par le RCME. Un loto qui a lui seul a permis de récolter 1095€.

La grande tombola avec ses nombreux lots offerts par les associations (*Les petites canailles, Humeur d'image, le Secours Populaire, Athlé sport, Énergie Solidarité 13, Viens lire, L'obro, Tennis de table, JuJutsu, Les scouts de France, Volley ball, Tambourin, GFA, Tous en Forme, Judo Club, Gym et plein air...*) a permis elle aussi de récolter quelques deniers, soit environ 1000 euros.

Nouveauté cette année, la menuiserie BDK a réalisé des sapins en bois de palettes qui ont été vendus durant les trois jours passés à l'espace Pagnol. Une vingtaine a ainsi été venue.



A la rencontre des arts, le temps d'un week-end



Près de 80 artistes, peintres, photographes, sculpteurs, auteurs, acteurs et danseurs se sont installés à l'espace Pagnol le samedi 9 et le dimanche 10 novembre pour vous faire découvrir leur travail, réaliser des performances et aussi pour vous proposer de participer à des ateliers de découvertes artistiques.

Cette nouvelle édition de Renc'Arts, organisée par la ville en partenariat avec de nombreuses associations culturelles, a commencé sur les chapeaux de roues avec les excellents comédiens de la compagnie de la Cabre d'Or. Ils ont ainsi présenté un extrait de la pièce « Du Théâtre sans Animaux » qu'ils joueront sur les planches de l'espace Pagnol quelques jours plus tard lors du festival de théâtre amateur. Précisément, une scène décalée qui se déroule dans un musée où les phrases fusent autour de tableaux de peintures, où les personnages s'agitent, s'étonnent, s'offusquent, s'émerveillent au fil des œuvres présentées. Un départ tonitruant et plutôt hilarant pour Renc'Arts qui n'est pas seulement un salon des arts mais aussi une occasion d'assister durant les deux jours à des performances artistiques, de participer à des ateliers de découverte pour les adultes et pour les enfants mêlant lectures, écritures, initiations au théâtre, fresques de peinture. Ils ont ainsi pu apprécier entre autres les lectures du duo frénétique composé de Frédérique Montali et Christophe Favier ou encore le travail remarquable d'Agnès et de Marc Falzi qui s'acharnent à torturer des fils d'acier et de cuivre pour fabriquer des ailes de papillon, des statuettes humaines. Josette a provoqué une certaine admiration avec ses techniques de tapotage particulièrement maîtrisées qui avec de nombreuses petites boulettes de papier colorées réalise de véritables œuvres d'art. Ensuite, les visiteurs ont pu déambuler aux grés des tableaux, sculptures et autres installations plastiques.



Ca s'est passé à Gignac



Chaque année, les bénévoles de l'association La Chrysalide parcourent les lieux publics, écoles, commerces de Gignac-la-Nerthe pour vendre de bonnes brioches au profit des personnes handicapées pour améliorer leur bien-être dans des établissements spécialisés.



Le secours populaire de Gignac a organisé durant deux jours, le samedi 16 et dimanche 17 novembre une foire aux jouets dans la grange, située boulevard Périer, près du square du centre-ville. Tous les jeux et jouets ont été vendus et ont rapporté ainsi quelques recettes au profit des bénéficiaires de l'association.



AGENDA

ATELIER CUISINE

Samedi 11 janvier de 9h30 à 19h, à la Grange du centre-ville, boulevard Périer, organisé par Graines de Oai, suivi de son assemblée générale

LOTO JUDO CLUB

Dimanche 12 janvier, espace Pagnol

SOIRÉE JEUX

Vendredi 10 janvier à 18h30
centre de loisirs Mandela

REMISE DES PRIX DU CONCOURS DE CRÊCHES

Vendredi 17 janvier à 18h, en Mairie,
salle des mariages
Par l'OCLG

LOTO AGJV

Dimanche 19 janvier à 14h
à l'espace Pagnol

LOTO TENNIS CLUB

Dimanche 26 janvier à 14h
à l'espace Pagnol

DON DU SANG

Donner son sang permet de sauver des vies. Il n'y a aucune formalité pour le faire.

La troupe de théâtre de l'âge d'or, emmenée par Edwige Meyer, a présenté le vendredi 15 novembre sur les planches de l'espace Pagnol sa nouvelle pièce intitulée « Les Copines ». Une intrigue qui se déroulait dans un salon pour dames avec une succession de sketches issus des nombreuses confidences des clientes. Une savoureuse comédie à plusieurs voix.



Vue sur le cour de la Serviane où Louis Chave, a travaillé en tant que jardinier

L'histoire de l'anarchiste de Gignac-la-Nerthe

Chronique de Michel Méténier, historien. Épisode 8.

Engagé au couvent de la Serviane, Louis Chave, malgré un travail qu'il estime satisfaisant, n'obtient pas de la mère supérieure et de son adjointe, une augmentation de salaire. Pire même, il diminue ! Il en veut alors aux deux femmes.

Reconnaissons que, nourri et logé, Louis a des prétentions salariales peut-être inappropriées. Mère Marie de Jésus entend peut-être le ramener à la raison, «*excéder en bonté pour essayer de le ramener à de meilleurs sentiments*». Mais Louis écrira plus tard qu'il en était réduit «*à boire de l'eau et à rogner sur la nourriture*».

Fin février, Louis demande un acompte. Une soeur vient lui apporter l'argent (22 février 1884) mais en même temps lui remet l'ordre de quitter définitivement le couvent à compter du 1er mars prochain. «*Un jardinier coûte trop cher à la communauté*» s'entend-il dire.

Louis a compris. La mère supérieure refuse de le recevoir.

Samedi 23 février : Louis reçoit l'ordre d'aller réceptionner une caisse pour le couvent, arrivée en gare de Saint-Marcel. Mais il y a une heure de marche. Mais il fait très froid. Mais la montée est terrible avec un fardeau de 50 kg transporté sur une brouette à bras.

Mais pourquoi ne pas attendre demain ? Mais pourquoi les fermiers, mieux équipés, ne pourraient-ils pas y aller ? Louis Chave refuse tout net. Pour lui, c'est une provocation des sœurs. Il est illico renvoyé.

Remercié sur le champ, payé néanmoins pour sa huitaine, il rassemble ses affaires et le lendemain franchit la grille du couvent. Pour n'y plus revenir ?»

Notre Gignacais a beaucoup réfléchi, a rédigé de nombreux courriers, en a brûlé d'autres.

Au petit matin de ce lundi 25 février 1884 il est déterminé. Il sait ce qu'il va faire. Il lui faut d'abord un prétexte pour pouvoir retourner au couvent : il rédige une lettre qu'il s'adresse à lui-même et la poste. Il reviendra donc la chercher le surlendemain.

Cela lui laisse près de deux jours pour planifier son action. Il fait aussi un second courrier à sa mère cette fois, qu'il adresse à Gignac. Qu'a-t-il fait lundi et mardi toute la journée ? Mystère ?

Mercredi 27 février 1884. La journée est ensoleillée. Vers une heure et demi de l'après-midi, il arrive à la grille du couvent, costume de laine grisâtre et chapeau mou sur la tête.

Va-t-il renoncer ? Il entre. Le pas est

ferme. Il ne reviendra pas ce qu'il s'est juré d'accomplir.

Tôt dans la matinée, Mère Marie de Jésus a réuni sa communauté : on est ce jour le Mercredi des Cendres, premier jour de Carême.

Jeûnes et prières pénitentielles vont mener vers Pâques. Après le repas, un groupe de religieuses a décidé une petite promenade dans le beau parc du couvent. La Mère supérieure et son assistante les suivent en bavardant.

Louis Chave a reconnu le groupe. Le Destin est en marche.

MAJORITÉ

LES FRANÇAIS SONT NÉGATIFS !

Notre président trouve que les français sont négatifs, alors que tout va bien. Le nombre de riches décidant de quitter la France a chuté. Avec 51 milliards de dollars de dividendes la France conforte sa place de meilleur rémunérateur d'actionnaires en Europe. La suppression de l'ISF a permis aux 10% des français les plus riches d'être les grands gagnants des réformes fiscales. Carrefour a bénéficié de 2 milliards d'euros d'aides publiques depuis 2013, dont 744 millions au titre du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, mais a supprimé 4000 emplois. Les français exagèrent ! Tout cela parce que l'on ferme des hôpitaux, des maternités, des services publics. Qu'il va falloir travailler plus longtemps pour des pensions de retraite moindres. Qu'il y a 9,1 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté soit 14,7% de la population. Que 51% des personnes fréquentant les Restos du Cœur ont moins de 26 ans. Parce que des enseignants, des médecins, des policiers, des étudiants se suicident. Non franchement les français sont négatifs !

Bernard MULLER

Groupe « *Gignac J'y Vis* »

UN CHANGEMENT RÉUSSI

Si la période de Noël reste le moment préféré des enfants pour toute la magie qu'elle opère, elle représente aussi, à la veille des vacances scolaires, une période significative pour faire un bilan de ces 4 premiers mois de scolarisation qui ont débuté sous le signe du changement. Changement d'écoles pour un grand nombre d'enfants, mais aussi d'enseignants et de directrices avec les nouvelles affectations initiées par l'Education Nationale. Les premiers conseils d'écoles se sont tenus et je peux vous assurer que mes craintes au niveau de l'adaptation des enfants se sont dissipées. J'ai également pu constater avec satisfaction la qualité de nos nouvelles équipes éducatives et la persévérance des anciennes qui n'ont jamais démeritées. Bien sûr il y a encore des réajustements à réaliser et des doléances justifiées à satisfaire pour donner à tous nos établissements scolaires la même qualité environnementale, et nous y travaillons. Bonnes vacances aux enfants et Joyeuses Fêtes

Josette ACHHAB

Groupe « *Gignac Ensemble* »
www.gignac-ensemble.fr

OPPOSITION

INONDATIONS

Nos « nouveaux Gignacais » ont été spécialement touchés par les déchaînements climatiques. Courage à tous ceux qui en ont pâti également !

Malgré mes nombreuses alertes sur le quartier de La Mousseline depuis 2013, renouvelées lors du conseil municipal le 17/10/19, je n'ai pas été entendu. Les inondations étaient prévisibles sur ce site. Pourtant le schéma directeur sur le pluvial de 2011 plaçait ce quartier étant à traiter en priorité : POURQUOI rien n'a-t-il été fait alors que ce projet a vu le jour dès 2013? POURQUOI ne pas avoir réalisé en amont de nouvelles infrastructures afin de limiter l'impact d'aléa fort-risque de submersion marine » de cette parcelle, relevé dans la modification n°3 du PLU de 2013 ? POURQUOI ne pas avoir écouté les anciens Gignacais qui ont vécu les inondations de 1972 ?

« Le réseau pluvial a ce côté ingrat d'un coût exorbitant et rien ne se voit ! » Cette phrase terrible, exprimée en conseil municipal, qui en aura laissé plus d'un pantois, serait-elle la réponse ?

Pour plus de détails : <http://www.2014-gignac-autrement.fr/>

Christophe DE PIETRO

Président du groupe « *Gignac Autrement* »
www.2014-gignac-autrement.fr/06_29_20_47_52

VOUS PRENDREZ BIEN UN BOULEVARD MULTIMODAL POUR NOËL ?

Non, merci, pas en l'état. Telle fut la réponse des Gignacais lors de la réunion publique de présentation du projet de remodelage de la RD368.

S'il est évident que cette entrée de ville mérite d'être rénovée et il est louable d'y planter des arbres ou d'y intégrer trottoirs, piste cyclable et passages piétons. Le projet propose aussi l'implantation d'un nombre indécent de feux tricolores et une diminution du stationnement aux abords de Saint Louis. Mais rien, rien n'a été dit, même en réponse aux questions insistantes des Gignacais, rien sur la gestion de l'eau pluviale, si ce n'est que les choses seront faites selon les normes !

Alors que les événements climatiques récents ont révélé l'inadaptation de notre réseau pluvial et que M. Le Maire a avoué à plusieurs reprises sa responsabilité dans la catastrophe de la Mousseline (ex terrain météo), comment faire encore confiance en l'équipe municipale pour la gestion d'un projet de grande envergure ?

Je vous souhaite d'excellents préparatifs et une très belle fête de Noël.

Laure CHEVALIER

Groupe « *Rassemblement National* »
www.passionnement-gignac.fr/07_67_61_94_60

